

# RESSOURCE NATURELLES CANADA GOUVERNEMENT DU CANADA

---

**PROJET:**

**CANMET ÉNERGIE  
GÉOTHERMIE**

**DOSSIER NO:**

**206-0103**

**DATE D'ÉMISSION:**

**2021/04/26**

---



733, chemin Jean-Adam, Piedmont (Québec) J0R 1R3  
T 450 227 1857  
info@equipelaurence.ca | equipelaurence.ca

**CANMET ÉNERGIE - GÉOTHERMIE**  
PROJET 206-0103 - PLANS ÉMIS POUR PERMIS ET SOUMISSION, LE 2021/04/26

## 1.0 DEVIS GÉNÉRAUX

### 1.1 CONSTRUCTION ET RÉPARATION

Les parties 2 et 3 du cahier des charges et devis généraux du ministère des Transports infrastructures routières - construction et réparation, édition 2020 définissent les clauses techniques générales relatives aux travaux.

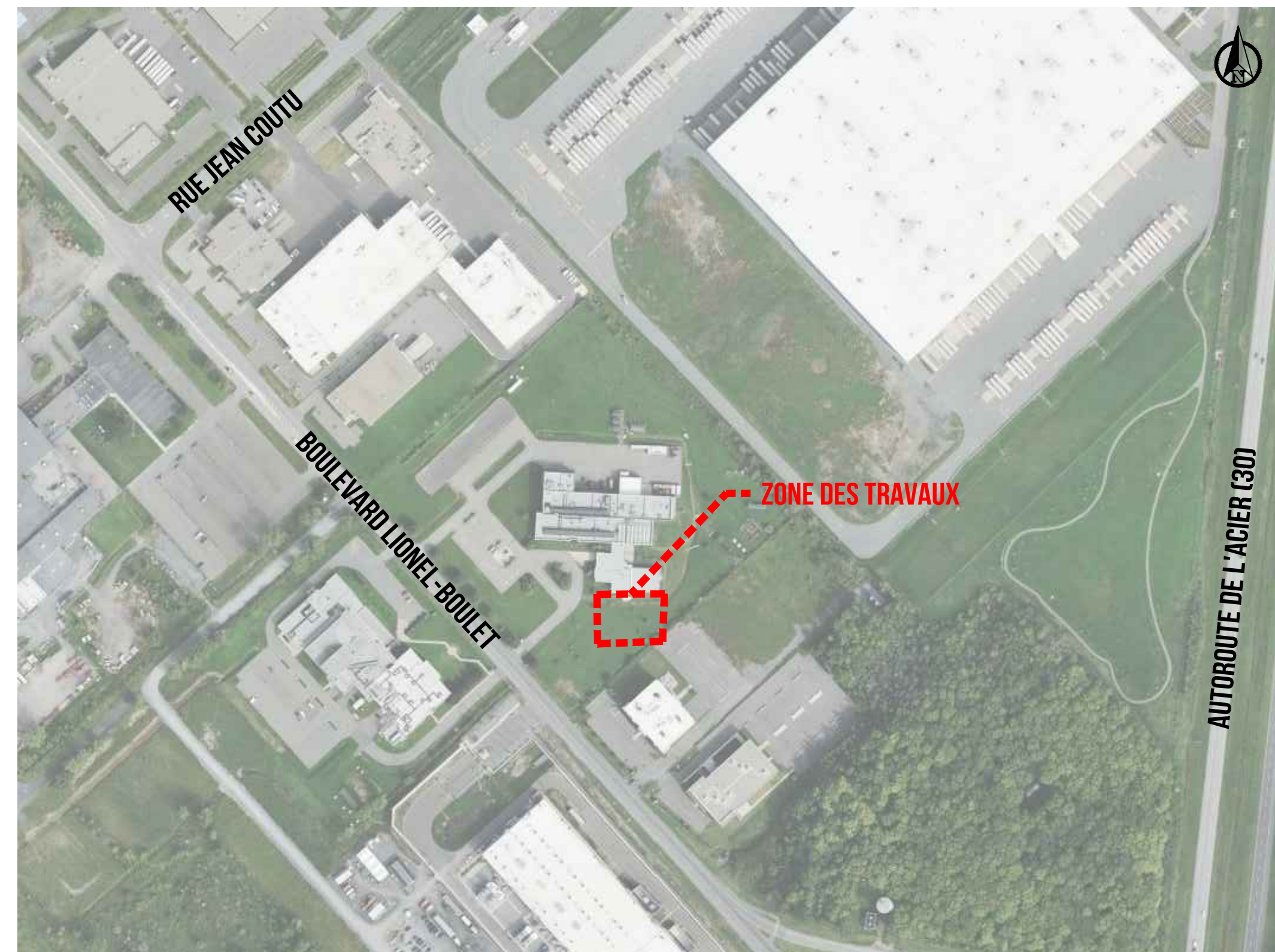
### 1.2 CONSTRUCTION DE CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT

Le devis normalisé technique BNQ 1809-300/2018 définit les clauses techniques générales relatives aux travaux de construction de conduites d'eau potable et d'égout.

### 1.3 TERMINOLOGIE

Dans le cahier des charges et devis généraux du ministère des Transports du Québec, le terme ministère doit être remplacé par maître de l'ouvrage ou maître d'œuvre selon le cas

MAÎTRE DE L'OUVRAGE : RESSOURCES NATURELLES CANADA / GOUVERNEMENT DU CANADA  
 CONSULTANT : ÉQUIPE LAURENCE Inc.



**PLAN DE LOCALISATION**

ÉCHELLE: AUCUNE

## 2.0 GÉNÉRALITÉS

### 2.1 SERVICES SOUTERRAINS

Les plans montrent certains ouvrages souterrains uniquement dans le but de mettre en évidence l'existence de câbles, canalisations et ouvrages souterrains dans les secteurs où les travaux doivent être réalisés. L'entrepreneur a la responsabilité de vérifier lui-même auprès des autorités compétentes, l'existence et la localisation réelle, de tous câbles, canalisations et ouvrages souterrains qui peuvent affecter les travaux. Avant de commencer des excavations, l'entrepreneur doit donc communiquer avec l'organisme info-excavation, les autorités municipales et tous autres intervenants pour faire repérer sur le terrain tous les ouvrages souterrains existants, qu'ils soient montrés ou non sur les plans. Il est responsable des dommages causés aux câbles, canalisations et ouvrages souterrains. Aucune variation de coûts découlant des ouvrages souterrains non montrés ou mal localisés sur les plans ne pourra être réclamée au maître de l'ouvrage. Suite à l'examen des plans et du devis, l'entrepreneur devra aviser l'ingénieur de toute erreur, omission ou discordance qu'il pourrait constater avant de commencer son travail.

### 2.2 CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT EXISTANTES

La localisation des conduites d'eau potable et d'égout existantes montrées aux plans est approximative. L'entrepreneur doit vérifier et valider la position et la profondeur des conduites par des fouilles minutieuses. Advenant que des écarts sont observés, ils devront être fournis sans délai afin que les modifications requises soient apportées aux plans de construction. L'entrepreneur devra coordonner avec la ville, les travaux de raccordement aux réseaux existants (eau potable et égouts). Aucune interruption de service ne doit avoir lieu sans l'autorisation du maître de l'ouvrage et des autorités concernées.

### 2.3 PLANS FINAUX

Une série de plans montrant tous les changements qui ont eu lieu durant la construction devra être produite par l'entrepreneur au fur et à mesure de l'exécution des travaux et devra être en tout temps disponibles pour consultation sur le chantier. À la fin des travaux, avant la réception provisoire, l'entrepreneur devra remettre au maître d'œuvre les plans annotés en format CAD. La réception provisoire des travaux ne pourra être faite avant que les dits plans n'aient été remis.

### 2.4 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'entrepreneur doit respecter les exigences relevant de la loi sur la qualité de l'Environnement (RLQR, chapitre Q-2), des règlements municipaux et des directives émises par le maître d'œuvre.

### 2.5 PROTECTION CONTRE L'ÉROSION

À tous les endroits du chantier où il y a risque d'érosion, le sol doit être stabilisé. Les eaux de ruissellement doivent être interceptées et acheminées vers des endroits stabilisés et ce, durant toute la période de construction. L'entrepreneur doit utiliser les méthodes reconnues pour éviter le transport de sédiments.

- barrière à sédiments
- bassin de sédimentation
- berme filtrante et trappe à sédiments
- filtre en ballot de paille

Toute intervention sur le chantier pouvant causer le transfert de sédiments doit être accompagnée simultanément de mesures de captage de sédiments.

### 2.6 ASSÈCHEMENT DES EXCAVATIONS

L'entrepreneur doit prendre toutes les précautions nécessaires pour empêcher la pénétration des eaux de surface et en évacuer les eaux de surface, souterraines ou d'égout. Les eaux usées doivent être dirigées vers un égout unitaire ou un égout sanitaire et les eaux de surface ou souterraines, vers un égout pluvial, un égout unitaire ou un fossé. Dans tous les cas, le lieu de dérivation doit être soumis à l'approbation. L'entrepreneur doit assumer tous les frais de pompage et de nettoyage requis.

### 2.7 PROTECTION DES REVÊTEMENTS

En tout temps, la circulation des machines et des véhicules sur chenilles en métal, est interdite sur les surfaces pavées, à moins que des contreplaqués de bois d'une épaisseur normale de 20mm ou de caoutchouc d'une épaisseur minimale de 12,5 mm soient déposés sur la surface afin d'éviter d'endommager le recouvrement. Toutes réparations ou remplacement complet du revêtement sont de la responsabilité de l'entrepreneur, qui devra en défrayer tous les coûts.

### 2.8 NETTOYAGE DES LIEUX

À la fin des travaux et aussi souvent que demandé par le maître d'œuvre l'entrepreneur doit nettoyer et éliminer des lieux tous les débris générés par les travaux et remettre en bon état les surfaces touchées par les travaux. Le nettoyage des lieux est inclus dans les prix unitaires ou globaux du marché.

### 2.9 DÉMOLITION, GESTION DES MATÉRIAUX

La gestion des matériaux de démantèlement et des granulats naturels excavés sera conforme aux lignes directrices relatives à la gestion de béton, de brique et d'asphalte issus des travaux de construction et de démolition et des résidus du secteur de la pierre de taille, ainsi qu'au Guide de bonnes pratiques pour la gestion des matériaux de démantèlement, du MELCC.

**CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION**

RÉV	DESCRIPTION	PAR	DATE
0	POUR PERMIS ET SOUMISSION	J.L.	2021/04/26
A	POUR COORDINATION	J.L.	2021/03/23

CLIENT: RESSOURCE NATURELLES CANADA  
 GOUVERNEMENT DU CANADA  
 1815, BOULEVARD LIONEL-BOULET  
 VARENNES (QUÉBEC) J3X 1P7

PROJET: CANMET ÉNERGIE  
 GÉOTHERMIE



733, chemin Jean-Adam, Piedmont (Québec) J0R 1R3  
 T. 450 227 1857  
 info@equipe-laurence.ca | equipe-laurence.ca



TITRE DU PLAN: DEVIS GÉNÉRAUX, GÉNÉRALITÉS  
 ET PLAN DE LOCALISATION

ÉCHELLE: AUCUNE ÉCHELLE

CHARGÉ DE PROJET	G. LAURIN	FICHER	C-201.dwg
DESSINÉ PAR	J. LEVESQUE, ing.	DATE	2021/03/15
VÉRIFIÉ PAR		DOSSIER NO	206-0103
		PLAN NO	C-201

**BÂTIMENT**

- BOUCHE DE RÉSERVOIR SOUTERRAIN
- FOSSE SEPTIQUE
- ÎLOT POUR POMPE À ESSENCE
- POTEAU UTILITAIRE
- PUITS
- TOUR, ANTENNE OU AUTRES
- CABINE TÉLÉPHONIQUE
- FONDATION DE BÂTIMENT
- BÂTIMENT EXISTANT
- BÂTIMENT PROPOSÉ
- RUINES DE BÂTIMENT

**SERVICES PUBLICS**

- POTEAU D'INCENDIE
- BRANCHEMENT DE SERVICE D'AQUEDUC
- BRANCHEMENT DE SERVICE D'ÉGOUT PLUVIAL
- BRANCHEMENT DE SERVICE D'ÉGOUT SANITAIRE
- CONDUITE D'AQUEDUC
- CONDUITE D'ÉGOUT COMBINÉ
- CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE
- CONDUITE D'ÉGOUT PLUVIAL
- CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE EN REFOULEMENT
- CONDUITE DE GAZ
- HAUBAN
- POTEAU, ÉLECTRICITÉ
- POTEAU, ÉLECTRICITÉ ET TRANSFORMATEUR
- POTEAU, ÉLECTRICITÉ ET LAMPADAIRE
- POTEAU, ÉLECTRICITÉ, LAMPADAIRE ET TRANSFORMATEUR
- POTEAU, ÉLECTRICITÉ ET TÉLÉPHONE
- POTEAU, ÉLECTRICITÉ, TÉLÉPHONE ET TRANSFORMATEUR
- POTEAU, ÉLECTRICITÉ, TÉLÉPHONE ET LAMPADAIRE
- POTEAU, ÉLECTRICITÉ, TÉLÉPHONE, LAMPADAIRE ET TRANSFORMATEUR
- POTEAU, TÉLÉPHONE
- POTEAU, NON-IDENTIFIÉ
- POMPE
- PUITS DE SERVICE (PS)
- REGARD D'AQUEDUC
- REGARD D'ÉGOUT COMBINÉ
- REGARD D'ÉGOUT SANITAIRE
- REGARD DE GAZODUC
- REGARD DE SERVICE PUBLIC NON-IDENTIFIÉ
- REGARD DE CHAMBRE TÉLÉPHONIQUE SOUTERRAINE
- REGARD DE CHAMBRE ÉLECTRIQUE SOUTERRAINE
- REPÈRE DE GAZODUC
- PUITS D'ACCÈS H.O.
- PUITS D'ACCÈS BELL
- REPÈRE DE CÂBLE TÉLÉPHONIQUE SOUTERRAIN
- REPÈRE DE CÂBLE ÉLECTRIQUE SOUTERRAIN
- CÂBLE ÉLECTRIQUE/TÉLÉPHONIQUE AÉRIEN
- CÂBLE ÉLECTRIQUE SOUTERRAIN
- CÂBLE TÉLÉCOMMUNICATION SOUTERRAIN
- MASSIF POUR CONDUITS ÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONIQUES SOUTERRAINS
- CÂBLE SOUTERRAIN DU MTQ
- CÂBLE FIBRE OPTIQUE SOUTERRAIN

**SERVICES PUBLICS - SUITE**

- TRANSFORMATEUR SUR SOCLE (T.S.S.)
- SOCLE DE PROTECTION
- PRISE SIAMOISE
- VANNE D'AQUEDUC
- ZONE DE PROTECTION D'UN POTEAU INCENDIE RAYON DE 45m

**TOPOGRAPHIE**

- BAS DE TALUS
- HAUT DE TALUS
- LIMITE DE ROC EN SURFACE
- SENTIER DE GRAVIER EXISTANT

**MOBILIER FERROVIAIRE**

- AIGUILLAGE DE VOIE FERRÉE
- BARRIÈRE DE PASSAGE À NIVEAU
- FEUX DE PASSAGE À NIVEAU
- INDICATEUR DE PASSAGE À NIVEAU
- VOIE FERRÉE

**INFRASTRUCTURE ROUTIÈRE**

- CHAUSSÉE EN COURONNE
- CHAUSSÉE EN DEVERS
- BORD DE PAVAGE EXISTANT
- BORD DE L'ACCOTEMENT EXISTANT
- BORD DE PAVAGE PROPOSÉ
- BORD D'ACCOTEMENT PROPOSÉ
- BORDURE OU TROTTOIR EXISTANT
- BORDURE OU TROTTOIR PROPOSÉ
- CLÔTURE
- GLISSIÈRE EN CÂBLES SUR POTEAUX D'ACIER
- GLISSIÈRE À 2 CÂBLES, POTEAUX D'ACIER
- GLISSIÈRE EN CÂBLES SUR POTEAUX DE BOIS
- GLISSIÈRE EN TÔLE ONDULÉE, POTEAUX D'ACIER
- GLISSIÈRE EN TÔLE SUR POTEAUX DE BOIS
- GLISSIÈRE EN TUBE SUR POTEAUX D'ACIER
- GLISSIÈRE EN BÉTON, À UNE FACE
- GLISSIÈRE EN BÉTON, À DEUX FACES
- SURFACE DE PAVAGE PROPOSÉE, CIRCULATION LOURDE
- SURFACE DE PAVAGE PROPOSÉE, CIRCULATION LÉGÈRE
- TROTTOIR / DALLE EN BÉTON PROPOSÉ
- TROTTOIR EN PAVÉ PROPOSÉ
- SURFACE DE GAZON PROPOSÉE, AMÉNAGEMENTS PAYSAGER PROPOSÉ
- SURFACE DE GRAVIER PROPOSÉE
- SURFACE DE PIERRE PROPOSÉE

**HYDROGRAPHIE ET DRAINAGE**

- PUISARD OU REGARD AVEC TÊTE DE PUISARD AVEC SENS
- REGARD D'ÉGOUT PLUVIAL
- REGARD C/A RÉGULATEUR DE DÉBIT
- REGARD C/A SÉPARATEUR HYDRODYNAMIQUE
- PONCEAU
- CENTRE DE FOSSE AVEC SENS DE L'ÉCOULEMENT
- CENTRE DE FOSSE ET ENROCHEMENT DE PROTECTION AVEC SENS DE L'ÉCOULEMENT
- CONDUITE D'ÉGOUT PLUVIAL EN REFOULEMENT
- CANIVEAU
- DALOT
- COURS D'EAU INTERMITTENT
- COURS D'EAU PERMANENT
- AMÉNAGEMENT DES EXTRÉMITÉS DE PONCEAUX EMPIÈREMENT DE PROTECTION
- FILTRE EN BALLOTS DE PAILLE CAPTAGE DES SÉDIMENTS ET DES MATIÈRES EN SUSPENSION
- BANDE DE PROTECTION RIVERAINE
- LIGNE DES HAUTES EAUX
- MARGE DE NON-CONSTRUCTION
- MARGE POUR ROUTE
- MILIEU HUMIDE RIVERAIN
- MILIEU HUMIDE ISOLÉ
- SURFACE DE RÉTENTION

**INFORMATION FONCIÈRE**

- EMPRISE DE RUE
- LIGNE DE LOT
- LIGNE DE LOT PROPOSÉ
- MARGE DE REcul
- SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE ET D'ÉGOUTTEMENT
- ZONE PARC PROPOSÉE

**GÉNÉRALITÉS**

- ÉLÉVATION PROPOSÉE
- ÉLÉVATION PROPOSÉE- DESSUS DE LA BORDURE (BÉTON, PAVAGE OU AUTRES)
- ÉLÉVATION PROPOSÉE - DESSUS DE LA DALLE DE BÉTON
- ÉLÉVATION PROPOSÉE - GAZON (TERRAIN FINAL)
- ÉLÉVATION PROPOSÉE - DESSUS DU TROTTOIR (BÉTON, PAVÉ-UNI OU AUTRES)
- ÉLÉVATION PROPOSÉE - HAUT DU MURET
- ÉLÉVATION PROPOSÉE - BAS DU MURET
- ÉLÉVATION DU TERRAIN NATUREL EXISTANT
- PENTE PROPOSÉE DU TERRAIN
- NORD
- NUMÉROTATION ET ORIENTATION DES PHOTOS

**SIGNALISATION ET ÉCLAIRAGE**

- BOÎTE DE JONCTION/DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE
- BOÎTE DE SERVICE BELL
- BOUCLE DE DÉTECTION
- BOUTON POUSSOIR DE FEUX POUR PIÉTONS
- CAMÉRA-VIDÉO
- CAPTEUR
- COMPTEUR
- DÉTECTEUR
- FEUX POUR PIÉTONS
- FEUX CLIGNOTANTS
- FEUX HORIZONTAUX
- FEUX AVEC LAMPADAIRE
- FEUX VERTICAUX
- FÛT DE PANNEAU DE PETITE SIGNALISATION
- FÛT DE PANNEAU PUBLICITAIRE
- LAMPADAIRE DE PROMENADE
- LAMPADAIRE À POTENCE (SUR POTEAU DE BOIS SANS UTILITÉ PUBLIQUE)
- UNITÉ D'ÉCLAIRAGE SIMPLE
- UNITÉ D'ÉCLAIRAGE DOUBLE
- UNITÉ D'ÉCLAIRAGE MULTIPLE (HAUT MÂT)
- DÉFENSE DE STATIONNER
- FLÈCHES DE SÉLECTION DE VOIE
- FLÈCHES DE SORTIE
- PERSONNES ATTEINTES DE DÉFICIENCE PHYSIQUE
- PIÉTON
- PISTE ET BANDE CYCLABLE
- VOIE RÉSERVÉE

**REPÈRES D'ARPENTAGE**

- ARBRE PLAQUÉ
- CLOU OU CLOU P.K.
- MARQUE GRAVÉE
- MATRICULE DE POINT GÉODÉSIQUE
- MONUMENT DÉLIMITATIF
- PIQUET DE BOIS (REPÈRE)
- PIQUET DE CLÔTURE
- REPÈRE ALTIMÉTRIQUE (NON INTÉGRÉ)
- REPÈRE ALTIMÉTRIQUE INTÉGRÉ (SCDPQ)
- REPÈRE D'ARPENTAGE PRIMITIF
- REPÈRE DE CHEMINEMENT OU GPS (NON INTÉGRÉ)
- REPÈRE D'ARPENTAGE TROUVÉ
- REPÈRE GÉODÉSIQUE INTÉGRÉ (SCDPQ)
- REPÈRE IDENTIFIÉ PLANTÉ
- TIGE DE FER
- STATION D'ARPENTAGE
- SONDAGE GÉOTECHNIQUE

**VUES EN SECTION ET PROFIL**

- CONDUITE D'AQUEDUC
- CONDUITE D'ÉGOUT PLUVIAL
- CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE
- DRAIN FILTRE PERFORÉ OU POREUX
- FOND DU FOSSE DROIT
- FOND DU FOSSE GAUCHE
- FOND DES FOSSES GAUCHE ET DROIT
- NIVEAU DU TERRAIN EXISTANT
- PROFIL PROJETÉ (LIGNE DE RÉFÉRENCE)
- LIGNE D'INFRASTRUCTURE DE CHAUSSÉE
- SONDAGE, NIVEAU DU ROC

**STRUCTURES**

- MUR DE SOUTÈNEMENT - BOULDERS
- MUR DE SOUTÈNEMENT - BLOCS DE BÉTON

**VÉGÉTATION**

- ARBRE CONIFÈRE
- ARBRE FEUILLU
- ARBUSTE
- LIMITE DE BOISÉ
- HAIE

**DÉMOLITION**

- ÉLÉMENT À ENLEVER ET DISPOSER
- SURFACE À DÉMOLIR / ENLEVER ET DISPOSER
- SURFACE DE PAVAGE EXISTANT À DÉMOLIR / ENLEVER ET DISPOSER

L'ENTREPRENEUR DOIT PRÉVENIR ÉQUIPE LAURENCE S'IL CONSTATE DES ÉCARTS ENTRE LES INFORMATIONS SUR LES PLANS ET SES MESURES AU CHANTIER AFIN D'APPORTER DES AJUSTEMENTS S'IL Y A LIEU. LORSQU'APPLICABLE, IL DOIT ÉGALEMENT VALIDER LES RADIERS DE RACCORDEMENTS AUX RÉSEAUX EXISTANTS AU DÉBUT DES TRAVAUX ET EN INFORMER LE CONSULTANT, AVANT DE PROCÉDER À L'INSTALLATION DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS PROPOSÉS.

**LISTE DES PLANS**

- C-201 DEVIS GÉNÉRAUX, GÉNÉRALITÉS ET PLAN DE LOCALISATION
- C-201A LÉGENDE ET NOTES
- C-202 VUE D'ENSEMBLE SYSTÈME DE GÉOTHERMIE PROPOSÉ
- C-203 VUE EN PLAN SYSTÈME DE GÉOTHERMIE PROPOSÉ COUPES ET DÉTAILS TYPIQUES

**CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION**

RÉV	DESCRIPTION	PAR	DATE
0	POUR PERMIS ET SOUMISSION	J.L.	2021/04/26
A	POUR COORDINATION	J.L.	2021/03/23

CLIENT: RESSOURCE NATURELLES CANADA  
GOUVERNEMENT DU CANADA  
1815, BOULEVARD LIONEL-BOULET  
VARENNES (QUÉBEC) J3X 1P7

PROJET: CANMET ÉNERGIE GÉOTHERMIE



733, chemin Jean-Adam, Piedmont (Québec) J0R 1R3  
T. 450 227 1857  
info@equipe-laurence.ca | equipe-laurence.ca



TITRE DU PLAN: LÉGENDE ET NOTES

ECHELLE: AUCUNE ÉCHELLE

CHARGÉ DE PROJET	FICHER
G. LAURIN	C-201A.dwg
DESSINÉ PAR	2021/03/15
J. LEVESQUE, ing.	DATE
206-0103	C-201A
VÉRIFIÉ PAR	DOSSIER NO
	PLAN NO



PLAN D'IMPLANTATION PRÉPARÉ PAR  
NFOE ET ASSOCIÉS ARCHITECTES  
EN DATE DU 01 MAI 2017

**CE DOCUMENT NE DOIT  
PAS ÊTRE UTILISÉ À DES  
FINS DE CONSTRUCTION**

REV	DESCRIPTION	PAR	DATE
0	POUR PERMIS ET SOUMISSION	J.L.	2021/04/26
A	POUR COORDINATION	J.L.	2021/03/23

CLIENT: RESSOURCE NATURELLES CANADA  
GOUVERNEMENT DU CANADA  
1815, BOULEVARD LIONEL-BOULET  
VARENNES (QUÉBEC) J3X 1P7

PROJET:  
CANMET ÉNERGIE  
GÉOTHERMIE

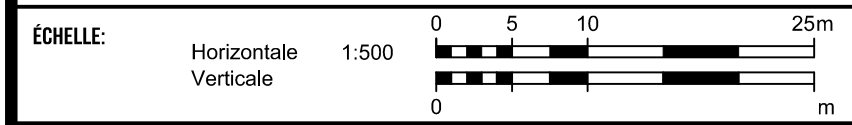


733, chemin Jean-Adam, Piedmont (Québec) J0R 1R3  
T. 450 227 1857  
info@equipelaurence.ca | equipelaurence.ca

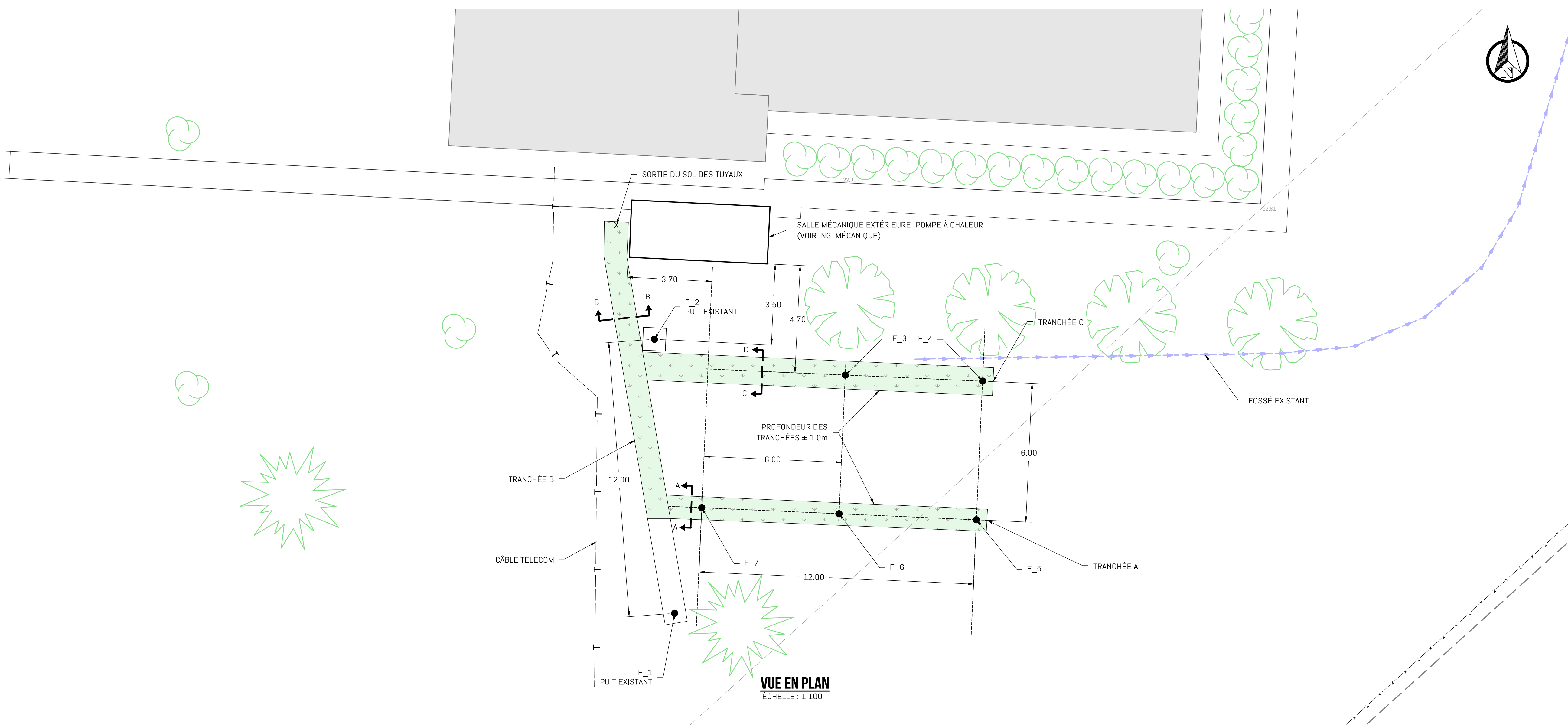


2021-04-28

TITRE DU PLAN:  
VUE D'ENSEMBLE  
SYSTÈME DE GÉOTHERMIE PROPOSÉ



CHARGÉ DE PROJET	G. LAURIN	FICHER	C-202.dwg
DESSINÉ PAR	J. LEVESQUE, ing.	DATE	2021/03/15
VERIFIÉ PAR		DOSSIER NO	206-0103
		PLAN NO	C-202



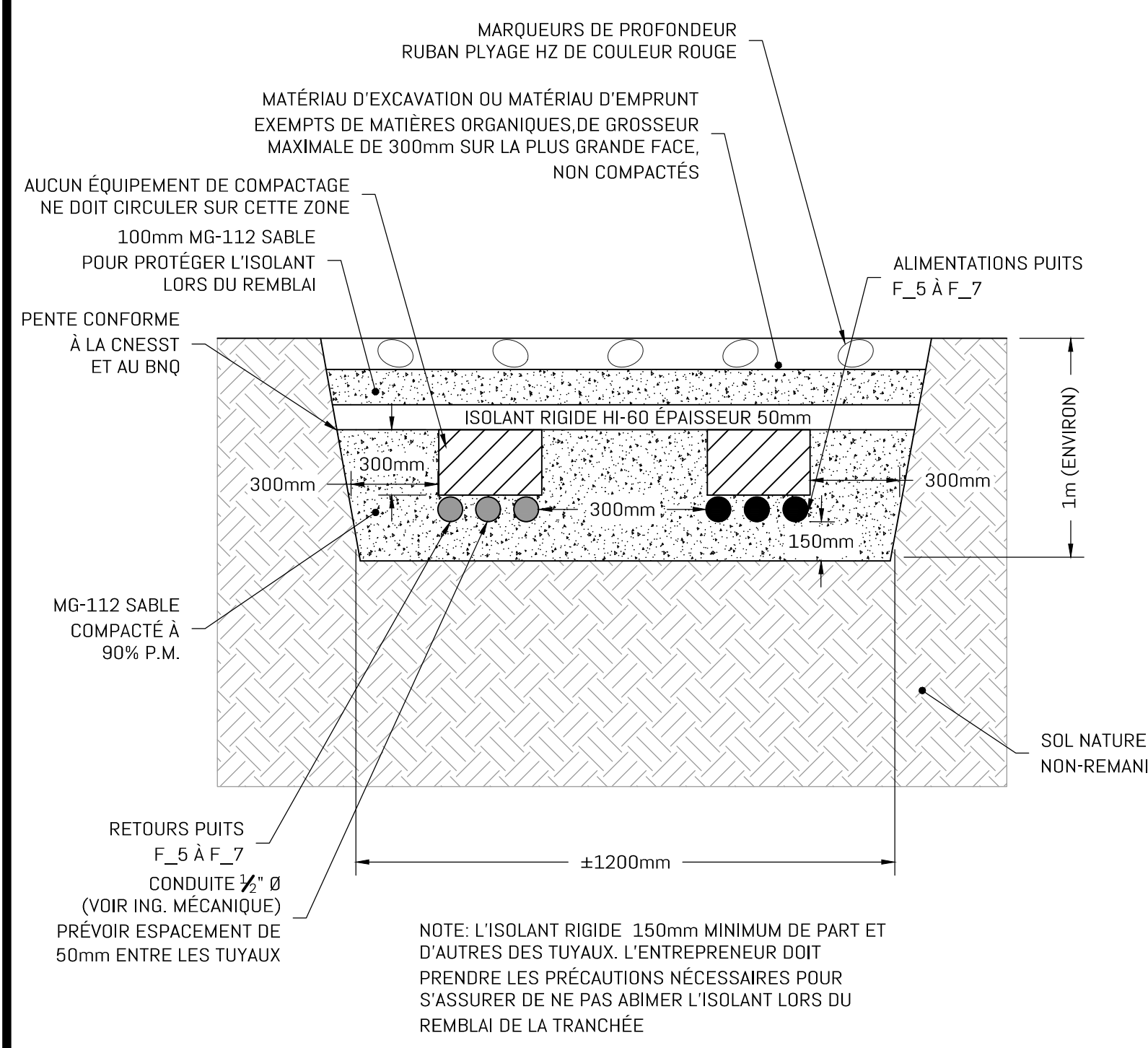
**CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION**

REV	DESCRIPTION	PAR	DATE
0	POUR PERMIS ET SOUMISSION	J.L.	2021/04/26
A	POUR COORDINATION	J.L.	2021/03/23

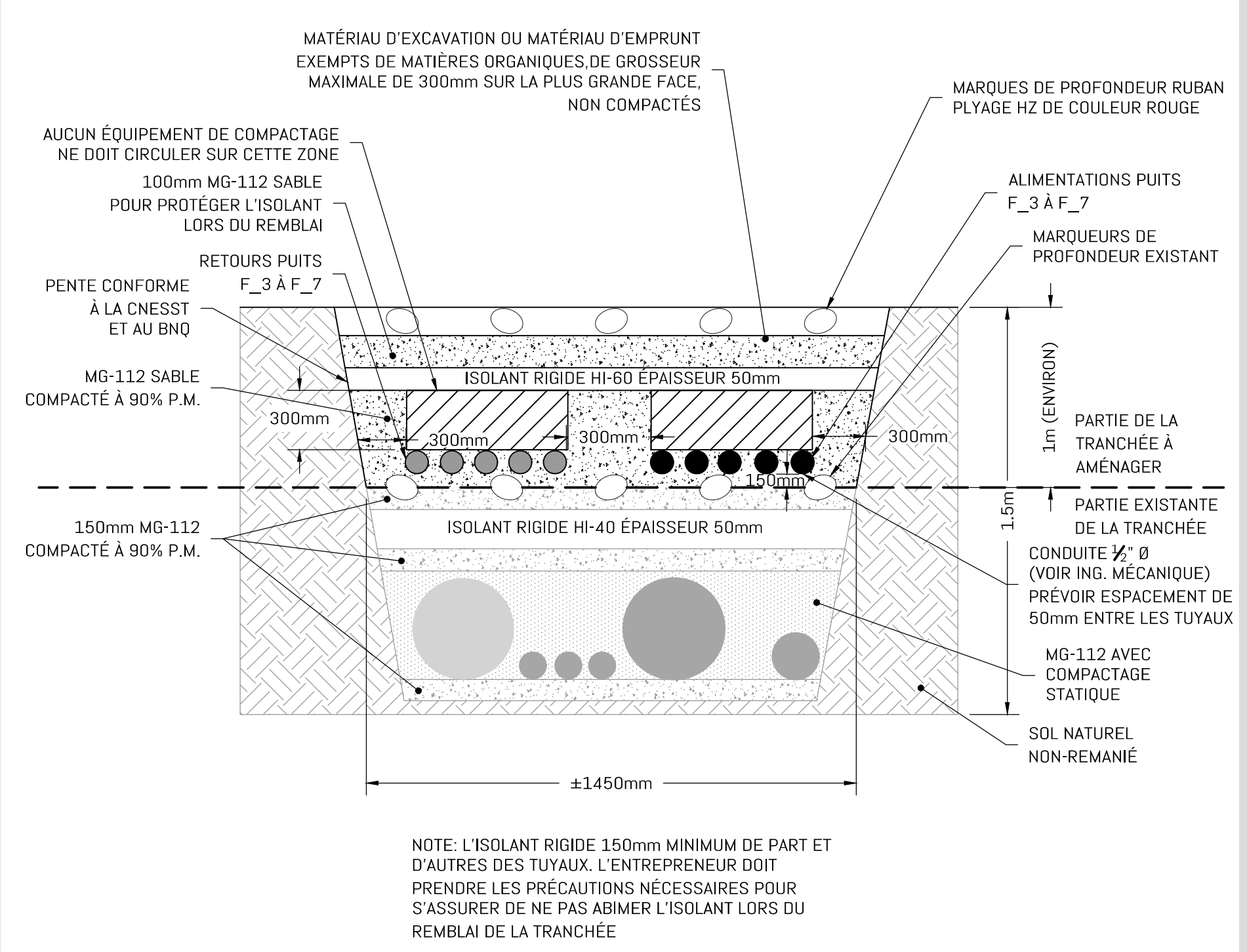
CLIENT: RESSOURCE NATURELLES CANADA  
GOUVERNEMENT DU CANADA  
1815, BOULEVARD LIONEL-BOULET  
VARENNES (QUÉBEC) J3X 1P7

PROJET: CANMET ÉNERGIE GÉOTHERMIE

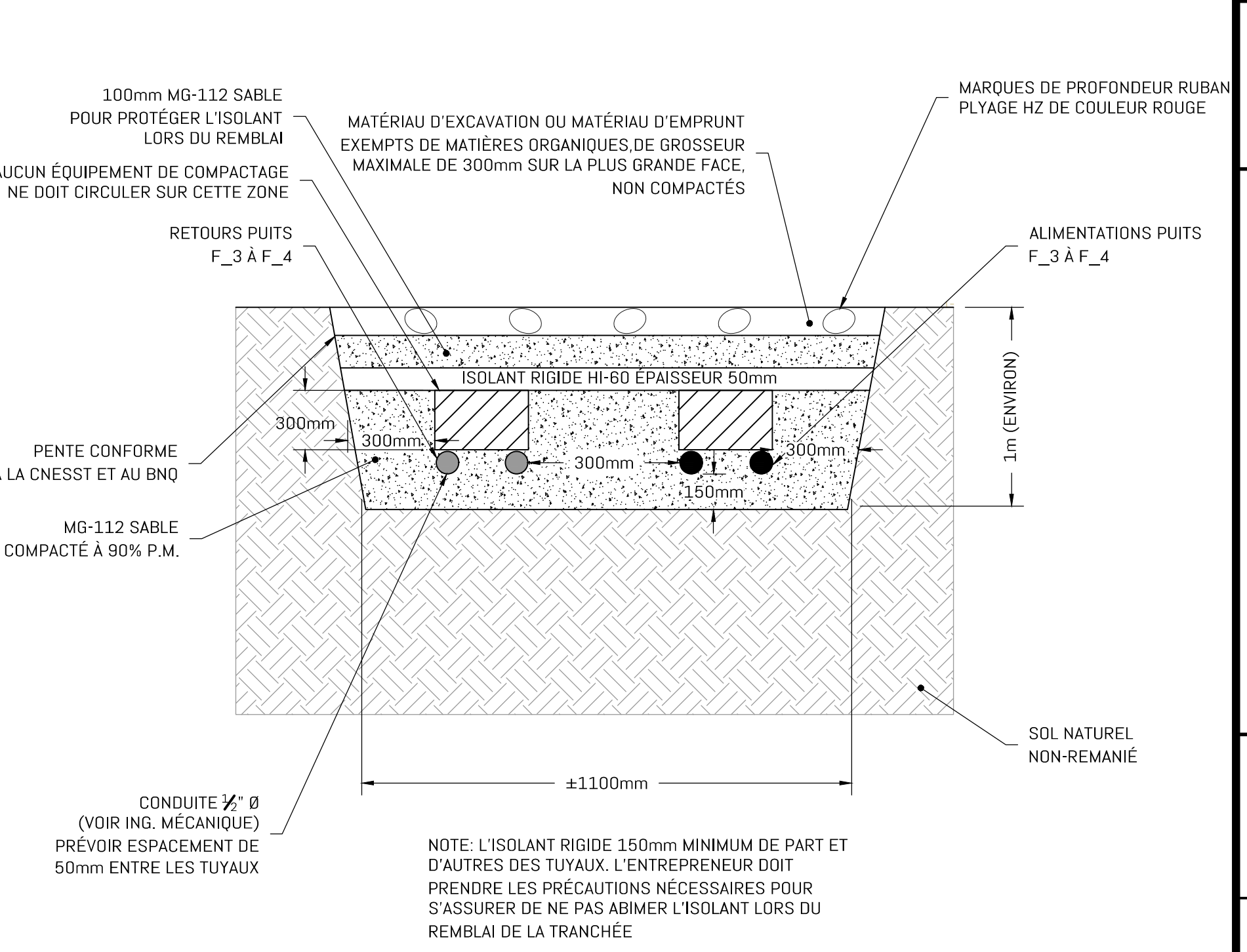
733, chemin Jean-Adam, Piedmont (Québec) J0R 1R3  
T. 450 227 1857  
Info@equipelaurence.ca | equipelaurence.ca



**COUPE A-A**  
AUCUNE ÉCHELLE

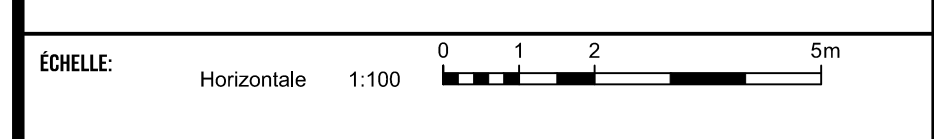


**COUPE B-B**  
AUCUNE ÉCHELLE



**COUPE C-C**  
AUCUNE ÉCHELLE

TITRE DU PLAN: VUE EN PLAN SYSTÈME DE GÉOTHERMIE PROPOSÉ COUPES ET DÉTAILS TYPIQUES



CHARGÉ DE PROJET	G. LAURIN	FICHER	C-203.dwg
DESSINÉ PAR	J. LEVESQUE, ing.	DATE	2021/03/15
VÉRIFIÉ PAR		DOSSIER NO	206-0103
		PLAN NO	C-203